Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213501232-20251208-DEL202512005-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 08/12/2025
DATE DE CONVOCATION : 02/12/2025
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 (quorum : 10)
PRÉSENTS : 13 **POUVOIRS :** 3
VOTANTS : 16 **POUR :** 15 **ABSTENTION :** 1 **CONTRE :** 0

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOVEN s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

PRÉSENTS : Norbert SAULNIER, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Fabienne HEMERY, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Aurélie SAULNIER, Yoann GUILLAUME.

PROCURATIONS : Emmanuelle PELLETIER donne pouvoir à Nathalie BLOMMAERT, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Ronan GUIBERT à Olivier TORTELIER.

ABSENTS : Mickaël TANGUY (excusé), Yannick TRINQUART (excusé), Géraldine TRONCA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yoann GUILLAUME

Aménagement du territoire
2025.12.005 Désaffectation de fait d'une partie du chemin rural n° 103 (environ 130 m²)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise que, depuis le remembrement de 1986, un ancien chemin d'exploitation n'est plus utilisé dans sa partie longeant la parcelle YP 145 appartenant à Monsieur Georges BERTHELOT, au lieudit « Jeux ». Au fil du temps, les 130 m² environ ont été envahis par la végétation et sont devenus un exutoire pour les eaux pluviales. Il s'agit plus aujourd'hui d'un large fossé non entretenu qui se dégrade, débouchant sur un ruisseau, mettant en péril la stabilité du hangar de Monsieur BERTHELOT.

La solution pour lui est d'acquérir cette portion de « chemin d'exploitation » désaffecté de fait depuis de nombreuses années, d'y installer un busage au diamètre suffisant pour consolider les abords Est du hangar.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention de Magali POISSON-VANNIER), constate et prononce la désaffectation de fait depuis le remembrement de 1986 du chemin rural n° 103 dans sa partie longeant à l'est la parcelle cadastrée section YP n° 145, devenu un exutoire pour les eaux pluviales, envahi de végétation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

MAIRIE DE GOVEN
R.F.
35 (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance
Yoann GUILLAUME